

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N° 5308

Direction territoriale de Paris

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société SABLIERES CAPOULADE, dont le siège social est situé LA PAYELLE à 77440 ISLES LES MELDEUSES , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés par actions simplifiée, sous le numéro SIREN 34376545900015, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°5308 le 23/02/2026, portant sur la dépendance du domaine public située à TANCROU, sur la commune de TANCROU, destinée à des chargements et déchargements de déchets, produits et matériaux divers.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'installation portuaire est contiguë au site d'exploitation propriété de la société SABLIERES CAPOULADE. Cette installation portuaire ne peut donc être dévolue qu'à l'activité de cette dernière.

Description de la dépendance : un plan d'eau de 215ml comprenant un quai situé à TANCROU, sur la commune de TANCROU, destinée aux chargements et déchargements de déchets, produits et matériaux divers.

Durée de la convention : 10 ans à compter du 01/01/2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 5308 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Département des Relations Contractuelles – Tel : 01.40.58.29.84 – adresse courriel : secretariat.drc@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

HAROPA PORT – Direction Territoriale de Paris

2, Quai de Grenelle - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. +33.(1).40.58.29.84
secretariat.drc@haropaport.com – www.haropaport.com